

INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE

Année scolaire 2020-2021

LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST A RETOURNER A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE AVANT LE 19 AOUT 2020

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font directement à l'Agence Postale Communale par le biais du formulaire ci-joint, l'enfant est inscrit pour toute l'année scolaire

- soit pour tous les jours de classe,
- soit à jour(s) fixe(s) par semaine.

Dès lors que l'enfant inscrit est présent en classe, le repas est dû (parce qu'il est préparé).

Un enfant non inscrit peut être exceptionnellement accueilli au restaurant, sur demande de la famille auprès de l'agence postale, dans ce cas le règlement se fera obligatoirement à l'inscription. Le repas sera facturé au tarif « passager », sans aucune réduction possible (3,80 euros).

PAIEMENTS :

Les repas sont facturés à la famille, tous les mois, par les soins de la Régie de Recettes de la commune de Sainte-Hélène. Votre facture vous sera envoyée par mail en début de mois.

ABSENCE / ANNULATIONS REPAS :

Les menus et les commandes de denrées, établis à l'avance, veulent que le nombre de repas préparés corresponde au nombre d'enfants inscrits à la cantine.

L'annulation des repas se fait à l'Agence Postale Communale soit par mail agencepostale@ville-sainte-helene.fr ou par téléphone au 05 57 10 37 26.

Le repas sera dû, même s'il n'est pas consommé, si celui-ci n'a pas été annulé 48 heures à l'avance.

Le règlement est à effectuer à l'Agence Postale Communale à réception de la facture soit :

- **Par chèque** à l'ordre du Trésor Public ; les chèques peuvent être déposés à tout moment dans la boîte réservée à cet effet située à l'entrée de l'Agence Postale Communale ;
- **En espèces** directement à l'Agence Postale Communale ;
- **Par prélèvement automatique** : ce mode de paiement est gratuit, pratique, sûr et résiliable à tout moment.

Pour opter pour ce mode de paiement, complétez la demande d'autorisation de prélèvement ci-jointe (les deux parties) sans oublier d'y apposer votre signature et de la retourner à l'Agence Postale Communale accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal, avant **19 Août 2020**

Toute facture non acquittée dans les délais, fera l'objet d'une lettre de rappel.

Après la date limite, si le règlement n'est pas effectué, le Trésor Public pourrait agir par saisie des allocations familiales. Ce procédé est toujours très désagréable pour la famille qui le subit et pour le Maire qui le met en œuvre.

TARIFS :

Le prix du repas (tarif plein) est fixé, pour la rentrée scolaire 2020-2021 à 2,50 € (Il est donc identique depuis la rentrée 2012).

Au titre des actions sociales et de solidarité, le Conseil Municipal de SAINTE-HÉLÈNE accorde des réductions aux familles qui en font la demande (imprimé ci-joint à compléter et retourner avant le 12 septembre 2020 avec votre Avis d'Imposition 2020 (sur les revenus 2019))

Le barème d'attribution des tarifs réduits, est arrêté par le CCAS de SAINTE-HÉLÈNE.

MODE de CALCUL :

QF { quotient familial) =	R	Ensemble des ressources de toutes les personnes vivant au foyer
	N	Nombre de personnes vivant au foyer (les deux premiers enfants comptent pour une demi-part ; à partir du 3 ^e enfant : 1 part)

« N » est majoré d'un demi-point pour :

- personne seule élevant son (ses) enfant(s),
- présence au foyer d'une personne handicapée.

Le tarif réduit est possible à partir d'un Quotient Familial (QF) :

QF.1 – quotient familial égal ou inférieur à 463 €	prix facturé 1,30 € / repas
QF.2 – quotient familial compris entre 464 € et 625 €	prix facturé 1,60 € / repas
QF.3 – quotient familial compris entre 626 € et 788 €	prix facturé 2,00 € / repas.
QF.4 – quotient familial compris entre 788 € et 950 €	prix facturé 2,40 € / repas.
QF.5 – quotient familial égal ou supérieur à 951 €	prix facturé 2,50 € / repas.

Tarif Passager (enfants non-inscrits habituellement) prix facturé 3.80 € / repas.

L'inscription au restaurant scolaire, implique l'acceptation de ce règlement.

Je vous souhaite une bonne année scolaire, à toutes et tous, petits et grands.

Le Maire de SAINTE-HÉLÈNE,

Lionel MONTILLAUD



**DEMANDE DE TARIF RÉDUIT RESTAURANT SCOLAIRE DE SAINTE-HÉLÈNE
ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021**

Un tarif réduit peut être accordé aux familles, sur demande et justifications de la part des familles. Si les critères de ressources le justifient, la commission municipale de SAINTE-HÉLÈNE proposera d'accorder le bénéfice du tarif réduit.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS RESTENT STRICTEMENT CONFIDENTIELS

Je soussigné : (Nom, Prénoms)

ADRESSE :

☎ ① (mobile)

Demande à bénéficier du tarif réduit pour le restaurant scolaire,

POUR MON (OU MES) ENFANT(S) :

NOM, Prénom	Date de naissance	Classe

COMPOSITION DU FOYER : (*en plus des enfants scolarisés mentionnés dans le tableau ci-dessus*)

Nom et Prénom	Date de naissance	Profession	Employeur	Salaire	Autres ressources

Montant mensuel des allocations familiales (joindre justificatif) :

Le

Signature

**LE DOSSIER DE DEMANDE DE TARIF REDUIT EST À RETOURNER A L'Agence Postale
Communale au plus tard LE 12 SEPTEMBRE 2020**

avec les documents suivants :

- Avis d'Imposition 2020 (sur les revenus 2019)
- les dernières Notifications d'ASSEDIC,
- Le dernier Avis de Paiement des Allocations Familiales (disponible sur le site CAF).

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE SERA PAS TRAITEE

ENFANT 1**À REMETTRE A L'AGENCE POSTALE DE SAINTE-HÉLÈNE****INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE DE SAINTE-HÉLÈNE****ANNÉE 2020/2021**

Je soussigné (Nom, Prénom, adresse)

☎ ① (mobile) :

Adresse mail :@.....

(Renseignements obligatoires pour recevoir votre facture)

DÉCLARE CONFIRMER L'INSCRIPTION DÉFINITIVE DE MON ENFANT**au restaurant scolaire de Sainte-Hélène**

NOM :

PRÉNOM(s) :

CLASSE :**Pour tous les jours de classe :** **Pour le(s) jour(s) suivant(s) :** LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

Je déclare par la présente avoir pris connaissance du règlement intérieur du restaurant municipal, et en accepter tous les termes.

Le

*Signature,***ENFANT 2****À REMETTRE A L'AGENCE POSTALE DE SAINTE-HÉLÈNE****INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE DE SAINTE-HÉLÈNE****ANNÉE 2020/2021**

Je soussigné (Nom, Prénom, adresse)

☎ ① (mobile) :

Adresse mail :@.....

(Renseignements obligatoires pour recevoir votre facture)

DÉCLARE CONFIRMER L'INSCRIPTION DÉFINITIVE DE MON ENFANT**au restaurant scolaire de Sainte-Hélène**

NOM :

PRÉNOM(s) :

CLASSE :**Pour tous les jours de classe :** **Pour le(s) jour(s) suivant(s) :** LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

Je déclare par la présente avoir pris connaissance du règlement intérieur du restaurant municipal, et en accepter tous les termes.

Le

Signature,

